

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 219/2022

A LA FIRME FASTNET

Après avoir reçu le contrat du marché n° ED/S/08/PM/CGIG/2020, conclu avec la Cellule de Gestion des Immeubles du Gouvernement « CGIG », pour un montant total hors taxe de dollars américains trois cent nonante-deux mille cent neuf (USD 392.109) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 16/08/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA

Directeur Général a.i